Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-200009016-20250317-25-57-ASF-2025-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/03/2025
Publication : 24/03/2025
Pour l'autorité compétente par délégation

Charte de protection des données personnelles
AIDE SOCIALE FACULTATIVE

1. Protection des données à caractère personnel

1.1. Traitements de données

Le Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) impose des règles strictes en matière de protection des données à caractère personnel et de transparence à l'égard de leur titulaire.

Le CCAS de Porto-Vecchio, en sa qualité de responsable de traitement, est soumis à la protection des données personnelles. Les données personnelles relatives à l'identité du demandeur (*nom, prénom, date et lieu de naissance, adresse postale, adresse mail, numéro de téléphone, CNI, etc.*) ; à sa vie personnelle (*situation du foyer, livret de famille, personne à contacter en cas d'urgence, composition du foyer, enfants à charge etc.*) ; à ses informations d'ordre économique et financier (*revenus, justificatifs de ressources, dernier avis d'imposition, attributions en lien avec la santé, RIB, titres de retraite et justificatifs de montants mensuels, charges, etc.*) ; à sa vie professionnelle (*situation professionnelle, emploi, nom de l'employeur, etc.*) ; à sa santé (*documents justifiant une perte d'autonomie tels qu'une carte d'invalidité ou l'attestation d'attribution AAH, etc.*) ; ou encore des données relatives à la demande d'aide elle-même (*motifs de la demande, montant de l'aide, etc.*), sont collectées par le CCAS de la commune de Porto-Vecchio dans le cadre du dossier de demande d'aide sociale facultative.

Elles sont destinées au CCAS de Porto-Vecchio, dans le cadre de la gestion des demandes d'aides facultatives, et ont vocation à être utilisées pour :

- La gestion des demandes, de l'instruction et du suivi des demandes d'aides facultatives ;
- La gestion de l'aide au portage des repas ;
- La gestion du service d'aide alimentaire ;
- La gestion de l'hébergement d'urgence ;
- La gestion de l'hébergement temporaire ;
- La gestion de la navette gratuite ;
- La gestion des aides exceptionnelles ;
- La gestion de la facturation des aides.

Le CCAS de Porto-Vecchio s'engage à ne traiter les données à caractère personnel du demandeur que dans le but de permettre l'instruction de sa demande, et à en limiter la collecte aux données strictement nécessaires.

La base légale du traitement relève ainsi de **l'intérêt public** du CCAS, le traitement étant nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le CCAS de Porto-Vecchio, en tant que responsable de traitement, est soumis.
Les données du demandeur ne sont en aucun cas vendues ou échangées.

Le dossier de demande et d'attribution (avec les données recueillies), sera supprimé dans un délai de 10 ans à partir de la dernière décision, conformément au Code de l'action sociale et des familles et à l'article L123-22 du Code de commerce, pour les informations d'ordre économique et financier.

Rue Pierre de Coubertin – Locaux du COSEC – 20 137 PORTIVECHJU cedex – Téléphone : 04.95.70.3749 / ccas@portivechju.corsica

Pendant toute la durée de conservation des données à caractère personnel du demandeur, le CCAS de Porto-Vecchio s'engage à mettre en place tous les moyens aptes à assurer leur confidentialité et leur sécurité, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés. L'accès aux données à caractère personnel sera limité, en interne, aux agents du CCAS, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions.
Les informations recueillies par l'exercice de ces différents traitements seront communiquées à des tiers légalement habilités tels que l'ADMR (Association du service à domicile pour le portage des repas), les services de secours (médecins, psychiatres gendarmerie, police municipale…), les services de l'Etat en charge du logement, le Trésor Public, la Collectivité de Corse, le Secours Catholique et la Croix-Rouge, ou encore la Commune de Porto-Vecchio.
Il est précisé que, dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont l'obligation de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles. Les destinataires des données sont intégralement situés au sein de l'Union européenne.

1.2. Exercice des droits

Le CCAS de Porto-Vecchio est très attaché au respect de cette règlementation, et vous pouvez à tout moment demander à faire respecter vos droits conformément aux articles 15 à 21 du RGPD (droit d'accès, rectification, effacement, portabilité, limitation, opposition). Cette demande peut être effectuée :
- En vous adressant directement auprès des agents du CCAS de Porto-Vecchio ;
- En contactant directement le Délégué à la protection des données du CCAS à l'adresse suivante : dpd@portivechju.corsica ;
- En vous rendant sur le site internet de la ville de Porto-Vecchio dans l'onglet « gestion de vos droits ».

Votre demande sera traitée dans les délais imposés par le RGPD et la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Une réclamation peut être adressée auprès de l'autorité de contrôle Française (CNIL) à l'adresse suivante : contacter le DPO de la CNIL ou par téléphone : 01 53 73 22 22 ou par courrier à l'adresse postale suivante : 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07.

Je soussigné …….. atteste avoir pris connaissance de la présente charte de protection des données personnelles.

Le : …… A : ……

SIGNATURE	*Précédé de la mention « lu et approuvé »*

Rue Pierre de Coubertin – Locaux du COSEC – 20 137 PORTIVECHJU cedex – Téléphone : 04.95.70.3749 / ccas@portivechju.corsica